BQT
3663
V4
1847

SOCIÉTÉ DE

SAINT-VINCENT DE PAUL.

AUX CITOYENS DE QUÉBEC.

La Société de St. Vincent de Paul, établie à Québec depuis un an, s'applique à visiter les pauvres dans leurs tristes logements. Elle leur procure des secours religieux, moraux et matériels, et s'efforce de répandre parmi eux l'éducation en envoyant les enfants aux écoles et leur fournissant les habillements et livres nécessaires. Les moyens de la Société sont très limités et ne consistent que dans les contributions volontaires des membres et dans les dons de personnes charitables. Elle a à se féliciter de l'encouragement et de l'appui que le clergé et les citoyens lui ont donné, mais ses fonds, ses ressources sont presque épuisés par la masse toujours croissante de misère et de pauvreté. Le nombre des indigents est grand, leur misère est extrême. Des centaines de familles sont actuellement sans pain, sans feu, dans cette saison rigoureuse de l'année. Les membres de la Société de St. Vincent de Paul sont témoins de cette misère, ils entendent les cris des malheureux, ils voient couler leurs larmes, mais ils ne peuvent seuls, soulager cette misère, appaiser ces cris, sècher ces larmes. Ils font un appel aux ames charitables, et ils se flattent que leur voix rencontrera aujourd'hui, comme par le passé, un généreux écho dans les cœurs sensibles de leurs concitoyens. Ils espérent que le riche, en voyant sa table garnie de mets, en s'approchant de son chaud foyer, réfléchira que des milliers de concitoyens n'ont ni pain, ni bois : que la dame aisée, en revêtant sa chaude toilette, réfléchira que des centaines de femmes sont en proie à l'indigence et à un dénûment complet : n'ayant pas de pain à donner à leurs enfants qui en demandent : pas de vêtements pour garantir du froid ces êtres faibles, plaintifs et souffrants : que la femme, quoique pauvre, ne laisse pas d'avoir des entrailles de mère !! Les charités individuelles ne peuvent soulager que peu de misères, mais les charités réunies peuvent en soulager beaucoup. Réunissons donc, Concitoyens, nos efforts, nos charités : qu'un noble et généreux accord de charité règne parmi nous. Qu'à la vue de la misère, toutes les objections disparaissent et se taisent. Les pauvres ont des défauts, des vices : ils sont, pour la plupart, vicieux, fainéants, imprévoyants ; cela est malheureusement vrai : mais les enfants doivent-ils être les victimes innocentes de la mauvaise conduite de leurs parents ! Et les laisserons-nous souffrir, languir et mourir ! Les pauvres ont des défauts. Eh ! qui n'en a pas !! Songeons, qu'outre la classe permanente de mendiants, il est une autre classe de braves, honnêtes et industrieux ouvriers, que le manque d'ouvrages réduit aujourd'hui à une misère d'autant plus poignante qu'ils ont ci-devant goûté les douceurs de l'aisance. Ce sont des citoyens, des pères de famille, qui ont un besoin pressant des mêmes secours qu'ils portaient ci-devant aux pauvres avec zèle et générosité. Volons donc au secours de nos Concitoyens malheureux. Soulageons au moins leur misère, s'il nous est impossible de la faire disparaître en entier. Oh ! qu'ils méritent bien notre sympathie, notre philanthropie, notre charité ! ! En adoucissant leur mallheureux sort remercions la divine Providence de nous avoir maintenu jusqu'à présent dans l'aisance ou les richesses, et souvenons-nous que pas un de nous est certain de finir ses jours sans éprouver les revers de la fortune et sans avoir goûté au fiel de la misère et de la pauvreté.

Pour soulager la misère actuelle de nos concitoyens, la Société de St. Vincent de Paul a cru qu'une quête était le moyen le plus efficace. En conséquence les citoyens sont informés que *Jeudi, le 6 de janvier prochain, Jour des Rois*, il se fera une quête dans la Cathédrale de Notre-Dame de Québec, pendant l'office divin du matin. La grande Messe, qui commencera à 9 heures, sera célébrée pontificalement par Sa Grandeur Mgr de Sydime, pendant laquelle il y aura sermon.

BIBLIOTHÈQUE
+
S.M.S.
QUÉBEC

Les quêteurs seront :

L'HONORABLE JUGE BÉDARD.
F. X. PARADIS, ECR.
OLIVIER ROBITAILLE, ECR.
GEO. H. SIMARD, ECR.

Les personnes qui n'assisteront pas à l'office le Jour des Rois, et qui sont disposées à se joindre à la bonne œuvre de la charité, voudront bien envoyer leurs dons à l'un des soussignés.

La Société de Saint-Vincent de Paul reçoit avec reconnaissance des dons d'effets vieux ou neufs et les distribue aux pauvres.

J. CHABOT, Président.
AUG. GAUTHIER, Jr., Secrétaire.

Québec, 31 décembre, 1847.